



Madame, Monsieur,

L'ADEFI Mission-Locale est une association à but non lucratif loi 1901 qui accompagne les habitants du territoire, jeunes et adultes, dans leur projet d'avenir et l'élaboration de leur projet professionnel.

Elle travaille sur les stratégies d'orientation/formation, de l'emploi, de l'inclusion et de la vie quotidienne (sport, loisirs culture, citoyenneté, mobilité internationale...). Informer, orienter, aider, accompagner, nous sommes mobilisés pour initier des réussites dans l'intérêt général en milieu rural.

Pour cela, nous nous appuyons sur des dispositifs, en promouvant des valeurs socio-culturelles, républicaines, citoyennes, d'éducation populaire où la place à l'initiative et à l'expérimentation est au cœur de nos préoccupations.

C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir soutenir nos projets en permettant à votre entreprise d'affecter une partie de sa taxe d'apprentissage, pour soutenir l'Hôtel de la Formation, des événements pour l'orientation, la formation, pour favoriser l'emploi. L'ensemble des services aux habitants et aux entreprises est gratuit pour tous les acteurs du territoire. Soutenez une association rurale par l'intermédiaire de l'organisme collecteur à laquelle votre entreprise est rattachée « Soltéa » <https://www.soltea.gouv.fr/espace-public/>

Vous trouverez au verso à ce courrier, une note explicative, concernant la taxe d'apprentissage.

Nous soutenir, c'est soutenir les projets dans notre territoire rural, c'est participer aux développements de l'emploi, de la formation, de l'orientation dans les territoires.

Nous vous remercions par avance pour votre soutien et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

F. Dehaene
Directeur général

ADEFI-MISSION LOCALE
1 Rue des Procureurs
62130 ST POL SUR TERNOISE
Tél. 03 21 03 26 10
secretariat@adefi-mlr.fr

Site de St Pol

1 rue des Procureurs
62130 St Pol/ Ternoise
Tel : 03.21.03.26.10
Courriel : stpol@adefi-mlr.fr

Site d'Hesdin

7 rue d'Enfer
62140 Hesdin
Tel : 03.21.81.77.42
Courriel : hesdin@adefi-mlr.fr

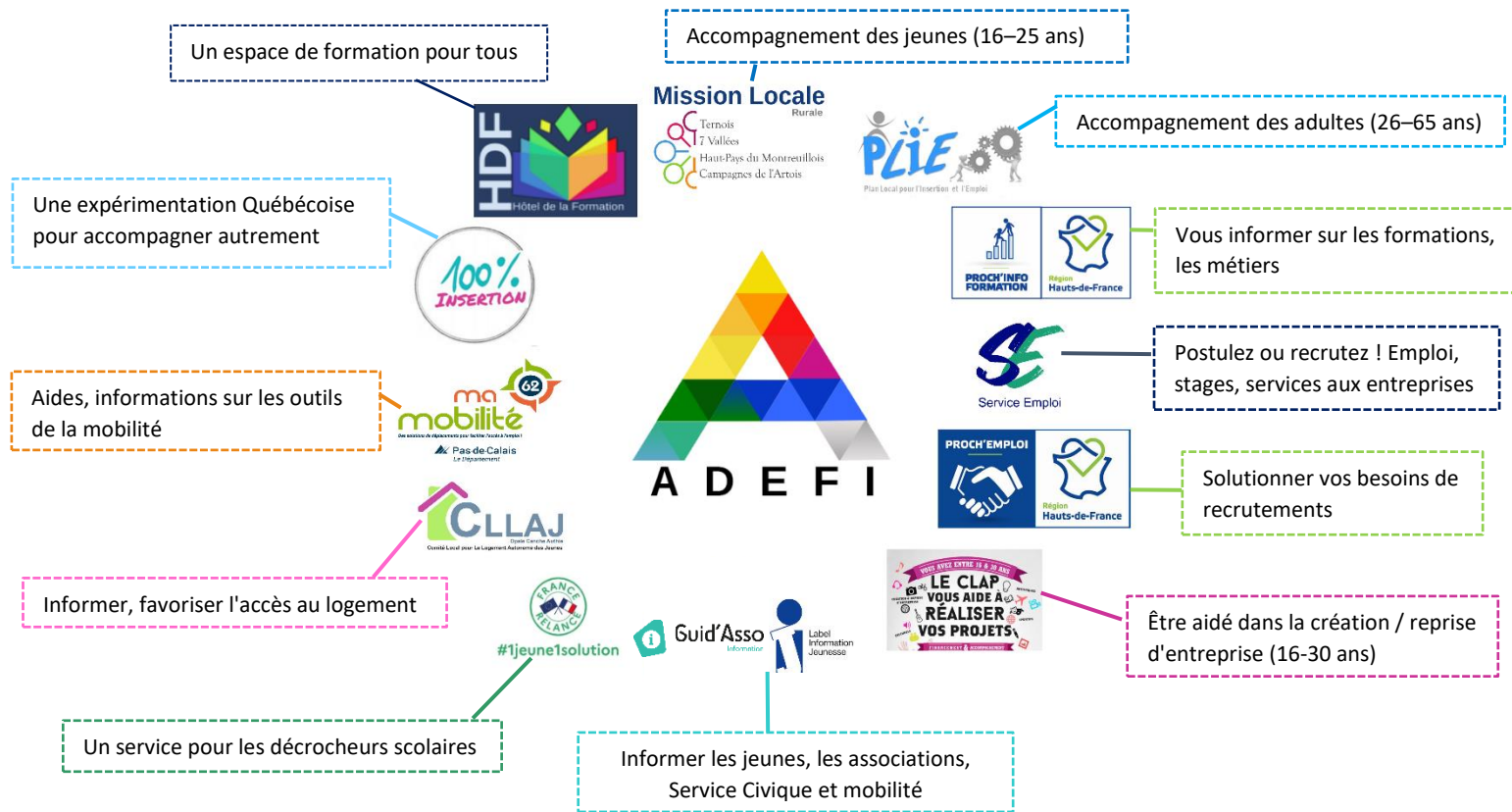


Taxe apprentissage

Investissez local, soutenez une association rurale

Qu'est-ce que l'ADEFI ?

L'ADEFI est une structure qui rassemble plusieurs services de proximité à destination des habitants du territoire et des entreprises. Salariés, étudiants, en recherche d'emploi, en reconversion professionnelle l'ADEFI est une structure qui vous informe, vous accompagne au mieux pour vous aider dans votre projet professionnel. L'ADEFI regroupe plusieurs structures et dispositifs pour les habitants, des salariés, des entreprises du territoire.



Le territoire d'intervention

L'ADEFI propose des services gratuits pour les habitants, des communautés de communes du Ternois, des 7 Vallées, du Haut-Pays-du-Montreuillois, de la CA2BM et des Campagnes de l'Artois. Un service au cœur des territoires, de proximité.



24 lieux de permanences

L'ADEFI c'est : 6000 personnes informées, accompagnées

→ Découvrez notre structure, nos services et nos résultats : www.ade-fi-m.l.com

→ Découvrez notre dernier rapport d'activité



À quoi va servir votre taxe d'apprentissage ?



Contactez les services de l'ADEFI au 03.21.03.26.10

Vous pouvez également nous trouver sur les réseaux sociaux



1 rue des procureurs – 62130 Saint-Pol-sur-Ternoise

Qu'est-ce que SOLTéA ?

SOLTéA est un service en ligne dédié aux employeurs redevables du solde de la taxe d'apprentissage et aux établissements habilités à le percevoir. Cette plateforme nationale, entrée unique pour tous les employeurs redevables, leur permet d'exprimer leurs souhaits de répartition vers des établissements, des composantes ou établissements secondaires ou des formations éligibles.

Dès 2023, plus aucune somme ne pourra être directement adressée aux établissements par les employeurs. Les subventions en nature aux centres de formation d'apprentis sous forme d'équipement et de matériel demeurent possibles mais ne sont pas gérées sur la plateforme. Le solde de la taxe d'apprentissage, au titre de l'année 2022, doit être déclaré et payé auprès de l'Urssaf et de la MSA.



Solde de la taxe d'apprentissage

2023 : les 3 étapes à connaître

→ CALCULER

le montant dû
au titre de la masse
salariale 2022.



→ DÉCLARER et PAYER

ce montant à l'Urssaf ou à
la MSA



→ RÉPARTIR

vers le ou les établissements
d'enseignement, les organismes
d'insertion ou d'orientation professionnelle
de votre choix **via la plateforme SOLTéA**



Trouver l'ADEFI sur Soltéa

- Siret : 380 755 348 000 30
- Intitulé : ADEFI MISSION LOCALE
1 rue des procureurs, 62130 Saint-Pol-sur-Ternoise



Contactez-nous au 03.21.03.26.10

Vous pouvez également nous trouver sur les réseaux sociaux



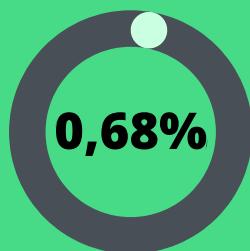
Une association au service des habitants, des entreprises à but non lucratif



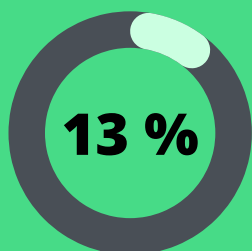
TAXE D'APPRENTISSAGE

DONNEZ UN SENS À VOTRE VERSEMENT !

CHOISISSEZ L'ADEFI



de votre masse salariale brut 2022

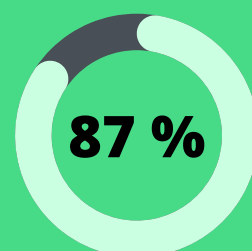


**de votre taxe versée
directement à l'ADEFI**

*Soutenir l'Hôtel de la Formation,
achat de matériels informatiques,
événements, forums emploi*



**Choisissez
l'ADEFI !**



**de votre taxe versée à
l'OPCO de votre branche**

**Bénéficiaires
exclusifs les CFA**

Désignez l'ADEFI sur Soltéa

• Siret : 380 755 348 000 30

• Intitulé : ADEFI MISSION LOCALE

1 rue des procureurs, 62130 Saint-Pol-sur-Ternoise

